

FINANCEMENT : GUIDE DU STAGIAIRE

Cliquer sur les images pour être redirigé vers les sites

01

FINANCEMENT D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES SALARIÉS



- Le plan de développement des compétences (ex plan de formation)
- La reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) (ex période de professionnalisation)
- Le CPF de transition (ex CIF)
- Les OPCO (AFDAS) pour les salariés

afDas



- Le Compte Personnel de Formation (CPF) – secteur privé (ex DIF)

02

FINANCEMENT D'UNE FORMATION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI



- L'offre collective certifiante du Conseil Régional : consulter le Programme Régional de Formation Professionnelle de votre Région (PRF) référencé sur le réseau des CARIF OREF.
- L'AIRE (Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi) de votre Région.



- L'Action de Formation Conventionnée (AFC)
- L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- L'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)
- La Préparatoire Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)
- Le Compte Personnel de Formation (CPF) : si vos droits ne sont pas suffisants pour financer votre formation, vous pouvez solliciter Pôle Emploi pour un financement complémentaire

03

FINANCEMENT D'UNE FORMATION POUR LES JEUNES ENTRE 16 ET 25 ANS



- Publics éligibles au dispositif Sésame :
 - Des critères d'âge (impératifs) : avoir 16-25 révolus
 - Des critères géographiques (être résidant en zone QPV ou ZRR) ou des critères sportifs (être sportif sur les listes ministérielles)
- Ce dispositif de financement de formation est cumulable avec les Aides Région, Pôle Emploi ou CPF.
- Pour plus d'informations et connaître les conditions, consulter le site de votre DRAJES (Délégation Régionale Académique Jeunesse, Engagement et Sports) de votre Région

Le contrat de professionnalisation

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion – CUI)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT



Stéphanie COLLIN



formation@grandest-ffjudo.com



03.83.18.87.64